



Projet
d'action stratégique
de l'Etat
en région
de Bourgogne

Sommaire

1. ASSURER A LA BOURGOGNE UNE RECONNAISSANCE NATIONALE ET EUROPEENNE SUR UN NOMBRE DE CIBLES PRIVILEGIEES	7
1.1. Promouvoir les secteurs, les technologies et les activités susceptibles de porter une image forte	8
1.1.1. Deux secteurs essentiels au développement régional : l'agroalimentaire et la logistique	8
1.1.2. Deux technologies clés : l'image et la caractérisation de la matière	10
1.1.3. Un apport unique à l'histoire européenne : l'archéologie du monde celtique	12
1.2. Doter la Bourgogne d'un réseau urbain puissant capable de tirer le développement du territoire	13
1.3. Redonner toute leur force aux fondamentaux de l'environnement bourguignon	17
1.3.1. Préserver et reconquérir la ressource en eau	17
1.3.2. Mettre en place une gestion des déchets durable et créatrice de valeur	17
1.4. Garantir la présence d'un Etat moderne et performant	18
1.4.1. Rechercher l'efficacité de la dépense publique	18
1.4.2. Garantir par le numérique un accès unique et direct à l'ensemble des services publics	19
1.4.3. Prendre en charge la complexité des procédures administratives touchant à la vie économique	20
1.4.4. Promouvoir le développement durable dans l'action quotidienne de l'Etat	21
2. ANTICIPER LES MUTATIONS DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES POUR MIEUX LES ACCOMPAGNER	22
2.1. Le développement dans l'action collective	23
2.1.1. La logique des territoires	23
2.1.2. La logique sectorielle	24
2.2. Trois réponses au déficit démographique	26
2.2.1. Faciliter l'entrée des femmes sur le marché du travail	26
2.2.2. Systématiser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, un enjeu général	26
2.2.3. Rapprocher l'offre d'emploi de la demande	26
3. OPTIMISER LES ACTIONS LIEES AUX POLITIQUES DE SANTE, DE FORMATION, D'EMPLOI ET DE SECURITE DANS UNE OPTIQUE DE SOLIDARITE ET DE COHESION SOCIALE	28
3.1. Santé : lutter contre le cancer et garantir les droits des personnes handicapés	28
3.2. Savoir : réduire d'un tiers le nombre d'illettrés	29
3.3. Emploi : assurer l'insertion dans le monde de l'entreprise	30
Indicateurs globaux	31
Essai d'articulation PASER/ Mission/BOP du Budget général	32



Table des sigles

CAR	Comité de l'Administration Régionale
CEA	Centre de l'Energie Atomique
CEEI	Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation
CIADT	Comité Interministériel d'aménagement et de Développement du Territoire
CIM	Centre Interrégional de Métrologie
CNRS	Centre National de la recherche Scientifique
ENESAD	Ecole Nationale d'Etudes Supérieures Agronomiques de Dijon
ENSAM	Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers
ENSBANA	Ecole Nationale Supérieure de Biologie Appliquée à la Nutrition et aux Aliments
ESC	Ecole Supérieure de Commerce
ESIREM	Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Recherche et d'Etude des Matériaux
IFR	Institut Fédératif de Recherche
IFRIA	Institut de Formation Régional des Industries Alimentaires
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
ISAT	Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports
IUVV	Institut Universitaire de la Vigne et du Vin
LABOMAP	Laboratoire Bourguignon des Matériaux et Procédés
LIMSAG	Laboratoire d'Ingénierie Moléculaire pour la Séparation et les Applications des Gaz
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
LPUB	Laboratoire de Physique de l'Université de Bourgogne
LRMA	Laboratoire de Recherche en Mécanique Appliquée
LRRS	Laboratoire de Recherches sur la Réactivité des Solides
LSEO	Laboratoire de synthèse et d'Electrosynthèse Organométallique
PASED	Projet d'Action Stratégique de l'Etat en Département
PASER	Projet d'Action Stratégique de l'Etat en Région
PITE	Programme des Interventions Territoriales de l'Etat
SPER	Service Public de l'Emploi en Région
THE	Technopole des Hautes Energies



Avant-propos



La Bourgogne bénéficie aujourd'hui d'une image flatteuse et rassurante.

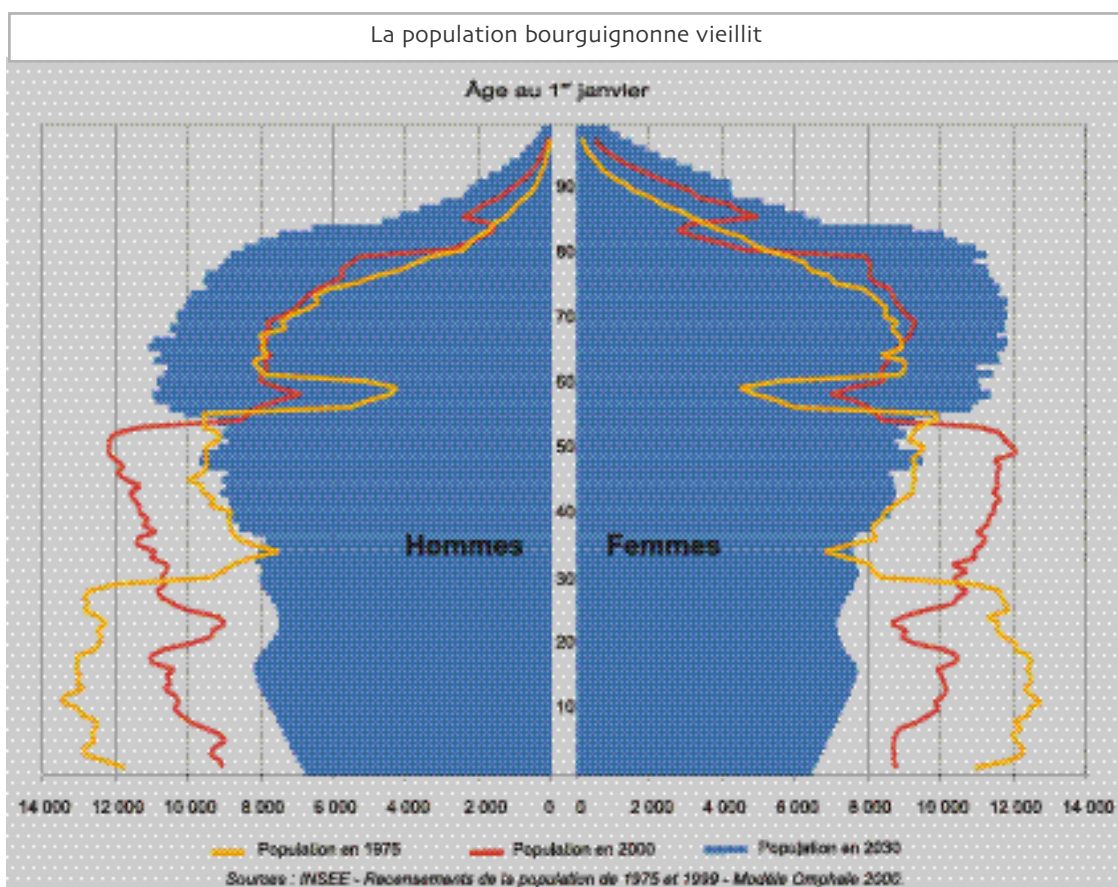
Les grands indicateurs sont favorables : alors qu'elle n'occupe que le 16e rang pour la population, la région se classe 6e pour l'attraction des investissements étrangers, 7e pour le PIB par habitant, 8e pour le PIB par emploi. Elle présente aussi un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale. La richesse accumulée se lit dans le paysage urbain comme dans le patrimoine en général.

La région tire une forte réputation de sa douceur de vivre, entretenue par les campagnes de promotion touristique, et d'une tradition de haute spiritualité, de Vézelay à Fontenay, de Cluny à Paray-le-Monial, de Cîteaux à Taizé.

Cette image n'est pas inexacte. Mais elle est partielle et surtout fragile. La Bourgogne pourrait en effet ne pas résister aux effets conjugués :

- du choc démographique qui va l'atteindre plus vite et plus fortement que le reste du pays,

- des mutations économiques qui affectent des pans entiers de l'activité : une industrie qui structure plusieurs territoires mais qui connaît de fortes et rapides mutations liées à sa modernisation et à la mondialisation, une agriculture confrontée aux incertitudes de la PAC, une viticulture certes prestigieuse, qui



se confond avec le nom même de la région mais sur laquelle arrive une crise grave,

- de la dérive des fondamentaux de l'environnement bourguignon, qu'il s'agisse de la ressource en eau ou de la gestion des déchets,

- de son positionnement géographique, apparemment favorable mais qui tend à la transformer en région satellite de ses deux puissantes voisines d'Ile de France et de Rhône-Alpes et en région de transit, vouée à voir passer les flux de personnes et de marchandises, à accueillir d'immenses entrepôts, à subir les nuisances sans en tirer de capacité de développement et d'identité propres,

- de la très faible coopération entre le monde économique, éparpillé entre de nombreuses structures qui s'ignorent ou se combattent, et la sphère publique, elle même très fragmentée.

En conjuguant leurs effets, ces tendances conduiraient à ce qui serait alors, pour la Bourgogne, dans une référence à un document fameux de la DATAR, "le scénario de l'inacceptable".

Le PASER ne prétend éviter à lui tout seul ce scénario noir.

Mais il entend le combattre fortement.

La ligne de conduite qui a présidé à son élaboration pourra sembler paradoxale. Au risque de provoquer incompréhensions et frustrations, le PASER ne comprend qu'un nombre très limité de priorités. Cependant

dans le même temps, il ne s'en tient pas aux strictes compétences juridiques de l'Etat.

De ce dernier, les Bourguignons attendent en effet qu'il exprime une vision de l'avenir commun. Ils lui reconnaissent une capacité et une légitimité pour entraîner, fédérer, mettre en cohérence les initiatives locales, pour autant, bien sûr, qu'il admette ses propres faiblesses et qu'il manifeste la volonté de se réformer.

Dans cet esprit, le PASER se propose d'identifier les voies et moyens permettant de fixer à la Bourgogne trois objectifs :

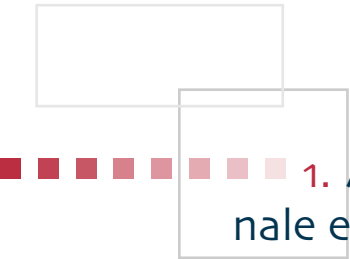
- obtenir une reconnaissance nationale et européenne sur un nombre de cibles privilégiées,

- anticiper les mutations démographiques et économiques pour mieux les accompagner,

- Optimiser les actions liées aux politiques de santé, de formation, d'emploi et de sécurité dans une optique de solidarité et de cohésion sociale .

L'exposé de la stratégie s'accompagne de fiches-action décrivant les objectifs, quantitatifs et qualitatifs, et assorties d'indicateurs de résultats des principaux programmes.

Dans chaque département, les PASER déclineront de façon opérationnelle le PASER, notamment en matière de sécurité et de rénovation urbaine.



1. Assurer à la Bourgogne une reconnaissance nationale et européenne sur un nombre de cibles privilégiées

Tout le monde s'accorde à dire de la Bourgogne que c'est une région admirablement belle, aux paysages variés, au patrimoine riche, à la qualité de vie légendaire. Mais cette image idyllique et tranquille ne suffit pas pour assurer l'avenir de la région.

Dans les domaines de la compétitivité économique, de la capacité d'attraction, de l'environnement, de l'accès aux services publics, la Bourgogne doit fournir des efforts si elle ne veut pas être entraînée dans une spirale du déclin.

Elle souffre en premier lieu de l'absence de véritables pôles de compétitivité attractifs à l'échelle nationale ou européenne. Si l'existence d'un tissu industriel relativement atomisé peut être un atout lors de grandes crises sectorielles, la concurrence mondiale appelle aujourd'hui des spécialisations. Le mot "Bourgogne" est connu, mais il est surtout associé à la viticulture, secteur en crise conjoncturelle et structurelle.

Avec un taux de chercheurs trop faible par rapport à son poids économique, une recherche pas assez centrée sur les compétences industrielles et un nombre modeste d'implantations exogènes, la Bourgogne peine à se faire reconnaître sur la scène européenne et internationale.

Dans le même temps, des secteurs traditionnellement puissants et structurants de l'économie régionale connaissent des difficultés: l'agriculture, qui va être touchée par la modulation des primes de la PAC, l'industrie, menacée par les délocalisations et l'appétit des pays émergents...

Capitale régionale, Dijon est au centre d'une aire urbaine qui ne regroupe que 327 000 habitants et ne se classe qu'au 24^e rang des agglomérations françaises. Alors qu'aucune autre ville de la région ne dépasse les 100 000 habitants, cette taille trop modeste empêche Dijon d'apparaître dans le classement des métropoles européennes. Or le développement économique et social est devenu essentiellement urbain.

Région "verte" à l'environnement préservé, la Bourgogne ne doit cependant pas ignorer les dangers qui menacent son cadre de vie future. Les risques naturels, notamment d'inondation, font l'objet de deux actions à inscrire au PITE ("Structurer le Val de Saône", "Plan Loire grandeur nature") et les dangers que font courir les sites à risque technologique seront traités par les PASSED. Mais deux autres grandes menaces sont à traiter: la qualité de l'eau se dégrade d'année en année et le volume de déchets ne cesse d'augmenter alors que les capacités de traitement et de stockage se réduisent.

Enfin, avec de faibles densités d'habitants, notamment dans le centre de son territoire (moins de 10 habitants au km² dans certains cantons), la Bourgogne connaît un problème d'accès aux services publics.

C'est pourquoi, l'Etat s'attachera à :

- promouvoir les secteurs, les technologies et les activités susceptibles de porter une image forte,
- doter la Bourgogne d'une capitale régionale puissante, tête de réseau capable de tirer le développement de l'ensemble de la région,
- redonner toute leur force aux fondamentaux de l'environnement bourguignon,
- garantir la présence d'un Etat moderne et performant.

1.1. Promouvoir les secteurs, les technologies et les activités susceptibles de porter une image forte

La compétitivité de la Bourgogne et sa visibilité dans un espace d'échanges de plus en plus vaste et intégré doit s'appuyer sur quelques spécialisations économiques ciblées et ancrées dans les savoir-faire et les atouts naturels régionaux.

Issue en particulier de l'étude régionale sur les technologies-clé, cette démarche passe par la promotion de pôles thématiques et territoriaux d'excellence, associés à une identité "Bourgogne" renforcée.

1.1.1. Deux secteurs essentiels au développement régional : l'agro-alimentaire et la logistique

Un secteur : l'agroalimentaire

La région bénéficie dans ce domaine de quatre atouts.

L'industrie

Bourgogne, un nom évocateur de bonne chère et de vins prestigieux. Forte de ses racines, la région a développé un secteur industriel très diversifié, 2^e en poids économique derrière la métallurgie.

Certes, la moutarde et le cassis de Dijon restent des valeurs sûres, porteuses de notoriété dans le monde entier. Mais les entreprises régionales affichent aujourd'hui des compétences qui couvrent tout le champ de la chaîne alimentaire.

Spécificité bourguignonne : les plus grands noms de l'agroalimentaire (Amora Maille, Yoplait, Nestlé, Senoble...) cotoient un tissu de PME dynamiques (Nivernoy, Grobost, Lincet, Salmon'Est, Eurogerm, Panidor, Daunat Bourgogne...) bien réparties dans les quatre départements. L'ensemble génère des retombées sur d'autres secteurs d'activité : machines spéciales, emballage conditionnement, imprimerie, verre, matériel agricole...

La formation

La Bourgogne concentre également un enseignement couvrant tout le champ de la formation, depuis l'apprentissage (IFRIA) jusqu'au diplôme d'ingénieur (ENESAD, ENSBANA) en passant par le mastère "Management de l'industrie de l'alimentation et de la santé" (ESC Dijon) ou les diplômes d'œnologue et de régisseur de domaines (IUVV).

La recherche

Troisième atout bourguignon : la recherche publique régionale a regroupé ses laboratoires spécialisés dans l'agroalimentaire au sein d'un Institut Fédératif de Recherche (IFR) "Qualité des aliments", dont les thématiques, parfois uniques en Europe, rejoignent les grandes préoccupations internationales de santé publique.

Cette recherche travaille en partenariat avec le monde industriel, l'Université, l'INRA et le Centre Européen des Sciences du Goût-CNRS participant activement, avec l'enseignement supérieur, au transfert des technologies vers les entreprises et à la création de valeur ajoutée. Le CRITT 2ABI (centre régional d'innovation et de transfert technologique agroalimentaire et bio-industriel) joue un rôle moteur dans ce domaine. La recherche privée est également très active. Unilever a, par exemple, choisit Dijon pour implanter son centre de recherche européen sur le goût, la sécurité alimentaire et la nutrition.

La communication

Faire de Dijon et de la Bourgogne "LA" référence internationale en matière de goût, d'alimentation et de gastronomie : tel est l'objectif du projet Régal.

A partir des trois temps forts que sont la foire internationale et gastronomique de Dijon (200 000 visiteurs), le festival international du cinéma et de la gastronomie et la biennale internationale des arts culinaires, il s'agit d'attirer dans la région colloques, congrès, événements, manifestations grand public et professionnelles. Enfin, un world food forum doit progressivement faire de Dijon, à partir de 2005, un véritable "Davos" de l'alimentation.

L'Etat s'attachera à ce que ce secteur agroalimentaire prospère dans toutes ses composantes.

Une fonction émergente : la logistique

Située au coeur de l'Europe, à un carrefour de voies de communication et d'échanges, la Bourgogne doit profiter de la "révolution logistique".

Une région carrefour

Depuis les "péages" instaurés par les Eduens à l'époque gauloise pour contrôler le trafic des marchandises dans la vallée de la Saône, jusqu'aux 1 850 kilomètres d'autoroutes en étoile gérés par la SAPRR (Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône), la Bourgogne a toujours accueilli des courants d'échanges de biens et de personnes.

Pour tenir ce rôle de plaque tournante dans les grands trafics européens, elle dispose aujourd'hui d'un réseau exceptionnel d'infrastructures de circulation déployées, adaptées et modernisées au fil du temps. Qu'il s'agisse de la route, du rail ou de la voie d'eau, tous les moyens de transport s'y combinent pour faire de la région un maillon clé dans la carte de la logistique européenne.

Encore faut-il qu'elle profite de cette situation et sache arrêter les flux sur son territoire pour leur apporter de la valeur ajoutée.

Prévisions du trafic routier national à l'horizon de 2015



La révolution logistique

Aux activités traditionnelles de transport et de stockage s'est substituée une filière moderne de services en pleine croissance : la logistique. Son développement est lié à plusieurs phénomènes :

- les mutations touchant les processus de production et de consommation ont mis les stocks sur la route,
- les échanges de biens se font désormais à l'échelon européen, multipliant les volumes échangés,
- la protection de l'environnement appelle un développement des modes de transport alternatifs à la route,
- l'électronique et Internet ont révolutionné les techniques et les pratiques du monde du transport.

Dans ce contexte, les plate-formes multimodales bourguignonnes doivent devenir des

pôles d'excellence où la région fixera, valorisera et développera des activités de transport et de logistique: le projet Gazeley à Pagny-Val de Saône, le projet Senoble à Sens, les ports de la Saône (Chalon, Macon...). L'Etat apportera son concours au développement de ces infrastructures. Des axes alternatifs au Val de Saône seront également développés: Route Centre Europe-Atlantique (RCEA) conformément aux décisions du CIADT du 18/12/2003, A77, liaison Troyes-Auxerre-Bourges.

Cette action sur le Val de Saône nécessite une coopération accrue avec les régions du Grand Est et de Rhône Alpes en particulier pour les études de nouvelle offre de fret ferroviaire.

[Fiche action 1]

1.1.2 Deux technologies clés: l'image et la caractérisation de la matière

Une large part des produits que nous utilisons ou consommerons dans les prochaines années sera issue de la recherche. La croissance à venir dépend donc de notre capacité, aujourd'hui, à explorer de nouvelles pistes, à innover et à transférer vers le monde de l'entreprise les avancées technologiques.

Recherche, innovation, entrepreneuriat: voilà les mots clés de la compétitivité, dans l'économie de la connaissance telle qu'elle se développe. Mais la réussite de cette rencontre entre la recherche et l'entreprise suppose le choix de quelques pôles technologiques très ciblés et une démarche d'accompagnement de la part des pouvoirs publics.

En Bourgogne, une étude menée en partenariat public-privé a mis en avant trois technologies clé capables de tirer la région vers le haut: le goût, l'image et la caractérisation des matériaux.

Le goût étant traité par le PASER dans le cadre plus large du secteur agroalimentaire,

l'Etat soutiendra les deux autres domaines de compétence en tant que tel. L'incubateur régional CEEI (centre européen d'entreprise et de l'innovation) accompagnera notamment 30 projets dans ces trois secteurs dans le cadre du contrat de plan Etat-Région.

La mise en place d'un incubateur régional sera recherchée.

L'image

Une légitimité historique

Berceau de la photographie avec la présence de Nicéphore Niepce à Chalon-sur-Saône, la Bourgogne a également été pionnière dans le cinéma à travers les travaux menés par Marey à Beaune. Elle accueille aujourd'hui des laboratoires publics de recherche spécialisés dans les technologies de l'image (institut de l'Image de l'ENSAM de Cluny, laboratoire d'électronique, d'informatique et d'image LE2I et laboratoire de physique de l'Université...), mais aussi toute une filière "Image" dans le monde de l'entreprise (production audiovisuelle, simulation 3D, image animée, cinéma...). Autant de raisons qui expliquent le rapport historique de la région avec l'image sous toutes ses formes.

Partant de ce constat, l'Etat veut fédérer l'ensemble des acteurs et des sites de recherche et soutenir le transfert de technologie vers l'industrie.

Un pôle Image à Chalon-sur-Saône

Cette démarche passe, à brève échéance, par le regroupement des chercheurs, ingénieurs, techniciens et étudiants travaillant dans le domaine de l'image et de la lumière et actuellement répartis sur plusieurs sites (Dijon, le Creusot, Chalon, Cluny). Seront ainsi concentrés plus de 150 chercheurs assurant une masse critique suffisante pour s'autofertiliser et créer une vraie dynamique d'attraction.

La présence à Chalon-sur-Saône du patrimoine de découverte laissé par Niepce offre une opportunité remarquable pour accueillir dans

cette ville ce site unique de recherche et en faire un vrai centre d'excellence sur l'image. Le développement technologique pourrait s'y associer à un développement culturel et permettre une capitalisation de la connaissance à travers le musée Niepce. Le pôle Image créerait alors une vraie dynamique économique à valeur ajoutée.

La commission européenne ne s'y est pas trompée en acceptant le projet Nicéphore au titre des actions innovantes et en déléguant 4 millions d'euros de crédits à la collectivité régionale à ce titre. L'Etat, qui s'est impliqué localement sur ce projet, à travers le contrat d'agglomération signé en 2004, participera plus largement au développement du pôle. Il l'inscrira dans le partenariat national et européen organisé sur ce thème.

La reconstitution virtuelle de Cluny

Autre initiative à soutenir, l'extraordinaire travail de reconstitution virtuelle de la grande église de Cluny avec l'ENSAM. Edifice majeur de la spiritualité européenne au Moyen-Age, le monument a perdu, avec son unité et sa cohérence, sa lisibilité spatiale. Sa reconstruction virtuelle, via les nouvelles technologies, permet aux visiteurs d'appréhender la force de ce lieu mythique. Ce projet de mise en valeur associe les différents propriétaires à travers un schéma directeur couvrant les travaux à réaliser et les actions de valorisation.

Nouvelles technologies et métiers de l'image

L'utilisation des nouvelles technologies au profit de l'image doit irriguer tous les champs patrimoniaux. A ce titre, la numérisation des fonds écrits anciens et de collections des musées, action entreprise par l'Etat et la Région, permettra de diffuser et de faire connaître, par Internet, les richesses historiques de la région.

Enfin, l'Etat veut apporter une attention particulière au développement des métiers de l'image.

La caractérisation de la matière et les technologies des matériaux

L'évolution technologique de l'industrie génère l'emploi de matériaux de plus en plus sophistiqués. Traitement de surface, résistance à la température, microtexture, durabilité, recyclage... autant de propriétés désormais exigées (dans la métallurgie des poudres, l'industrie pharmaceutique, l'agroalimentaire, l'industrie des liants hydrauliques, la céramique...) qui demandent des compétences fortes dans la caractérisation des matériaux. De même, la miniaturisation des pièces et l'utilisation de nouvelles énergies requièrent des connaissances sans cesse plus développées.

Forte de sa tradition sidérurgique et minière, la Bourgogne a développé une expérience dans la mise en oeuvre des matériaux (usinage, découpe...) et dispose de compétences, tant en matière d'enseignement et de recherche que chez les utilisateurs de l'industrie.

La partie "recherche et d'enseignement supérieur" du pôle est constitué par :

- les écoles d'ingénieur de l'Université de Bourgogne (ESIREM et ISAT),
- les laboratoires de recherche associés au CNRS de l'Université (LRRS, LSEO, LIM-SAG, LPUB, LRMA, THE),
- le LABOMAP de l'ENSAM de Cluny,
- les laboratoires du CEA - Valduc,
- le CIM à Auxerre.

Tous entretiennent des relations suivies avec l'industrie.

Mais si elle se distingue en particulier dans le secteur des transports terrestres et de la vibroacoustique, la Bourgogne ne peut toutefois pas se prévaloir d'une vraie filière, suffisamment spécialisée, visible et structurée.

Cette spécialisation pourrait se bâtir autour du pôle automobile bourguignon, directement intéressé par ces technologies. Il peut en effet trouver à Dijon, mais aussi et surtout à Nevers-Magny Cours, un véritable enracinement territorial sous réserve de l'organisation :

- d'une véritable "opérationalité économique" des infrastructures publiques,

- d'un contrat de filière pour l'automobile,
- d'une structuration du transfert de technologie, (Magnytude, à partir de l'ISAT) qui pourra bénéficier du soutien de l'incubateur régional.
- _ d'une coopération avec les régions du grand Est où le pôle automobile est développé.

■ [Fiche action 1]

1.1.3 Un apport unique à l'histoire européenne: l'archéologie du monde celte

Une histoire exceptionnelle

Théâtre, à Alésia, d'une des plus importantes pages de l'histoire de la Gaule, avec la défaite de Vercingétorix devant César, la Bourgogne a été avant l'invasion romaine le territoire des Eduens. Bibracte en était alors la capitale, puis a été abandonnée au profit de la très galloromaine Augustodunum (Autun). Elle dort depuis, exceptionnellement conservée, sur son oppidum du Mont Beuvray, témoin d'une civilisation celte dont les chercheurs du Centre européen d'archéologie découvrent sans cesse la richesse et le haut degré d'évolution.

En Bourgogne toujours, le site princier de l'oppidum du mont Lassois, à Vix, n'en finit pas d'interpeller les scientifiques à la recherche des racines de la civilisation européenne. Qui était et d'où venait cette mysté-

rieuse princesse enterrée là avec son équipage de voyage et un cratère en bronze de dimensions sans équivalent dans le monde ?

Un réseau à construire

Alésia, Bibracte, Vix: trois sites majeurs au sein d'un réseau archéologique bourguignon à construire autour du phénomène des grands oppida celtes, à l'origine des premières formes urbaines en Europe.

Depuis dix ans, en effet, la communauté scientifique européenne développe en Bourgogne un travail de recherche fondamentale sur l'archéologie celte. Cette coopération internationale exemplaire a son centre à Glux-en-Glenne, transformant ce village au pied du Mont Beuvray en une capitale intellectuelle accueillant les équipes de chercheurs les plus renommés d'Europe. Publications, colloques, expositions animent cette activité scientifique dont l'impact international rejaillit sur toute la région et qui s'accompagne d'une fréquentation touristique importante.

L'Etat s'attachera à renforcer l'impact scientifique international du Centre archéologique européen de Bibracte et favorisera la mise en réseau des sites archéologiques bourguignons, particulièrement autour de la thématique des grands oppida. Le grand projet d'Alésia et la reprise des fouilles au Mont-Lassois relèvent, notamment, de cette démarche.

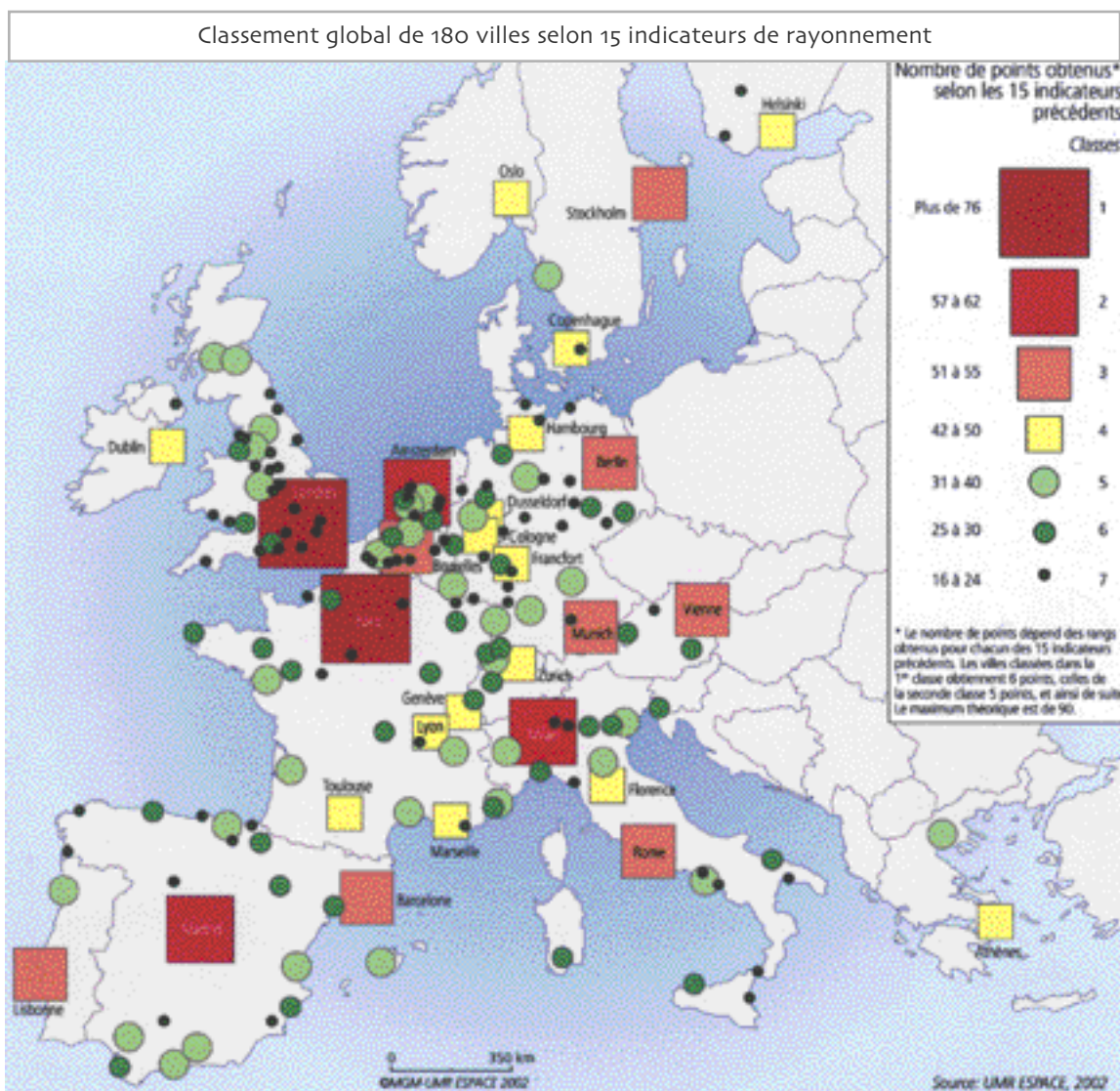
[Fiche action 1] ■

1.2. Doter la Bourgogne d'un réseau urbain puissant capable de tirer le développement du territoire

Les villes sont désormais les moteurs de la croissance économique. Or la Bourgogne ne dispose pas d'agglomération de taille suffisante pour être visible en Europe.

Par contre, les villes de Dijon, Besançon, Chalon, la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau (CUCM), Beaune et Dôle forment un ensemble de 800 000 habitants qui peut devenir une entité reconnue en Europe. Cet «archipel urbain», inscrit dans un triangle de 70 kilomètres de côté, doit renforcer ses

fonctions métropolitaines pour devenir un réseau de villes ouvert à l'Est. Par sa situation en Europe, il peut constituer une alternative entre les aires urbaines de Paris, de Lyon et de la «Banane bleue» européenne, pôles majeurs qui seront grâce au développement des TGV situés à moins de deux heures de la Bourgogne.



Regarder vers l'Est

S'il faut une spécialisation et une taille critique pour peser dans l'Europe à 25, il faut aussi :

- une bonne accessibilité,
- une volonté de s'ouvrir aux échanges.

Ecartelé entre ces deux grands centres urbains et économiques que sont l'Île de France et la région Rhône-Alpes, le réseau urbain bourguignon a tout intérêt à se tourner vers l'axe rhénan européen et à coopérer avec les villes du grand Est.

Dans ce cadre, l'Etat favorisera la réalisation de la branche Est du TGV Rhin-Rhône. Grâce à ce projet, le Val de Saône sera le point de confluence entre Paris, Lyon, Nancy, Metz et l'Europe de l'Est. Dans moins de dix ans, ce territoire sera à moins de deux heures de l'épicentre du développement européen (la fameuse «banane bleue»), à 40 minutes de Belfort-Montbéliard, 55 minutes de Mulhouse, 2h10 de Zurich, 3h15 de Francfort. Prague et Vienne seront à moins d'une journée de voyage. Il conviendra également d'ouvrir les Bourguignons aux cultures de leurs nouveaux voisins, de développer l'enseignement des

langues et les échanges d'étudiants en direction de l'Europe.

Une meilleure coordination de l'action des universités du grand Est à l'international devrait être impulsée.

Structurer les fonctions métropolitaines à l'échelle du réseau de villes.

C'est à l'échelle du réseau associant Dijon, Besançon, Chalon, la CUCM, Beaune et Dôle que doit être pensé le renforcement des fonctions métropolitaines pour constituer un ensemble susceptible de peser en France et en Europe. Malheureusement, on note une faible coopération entre ces différentes entités urbaines, voire une certaine propension à se concurrencer.

La qualification de ce réseau de villes à construire passe tout d'abord par une coopération accrue et organisée destinée à définir une vision commune de l'avenir. Elle passe également par la mise en place d'un plan d'action interurbain établissant un diagnostic précis des différentes fonctions métropolitaines et les répartissant entre les différentes villes du réseau.

La mise en place d'un aéroport interrégional ou le pilotage du projet TGV Rhin-Rhône peuvent constituer des premières occasions de travail en commun.

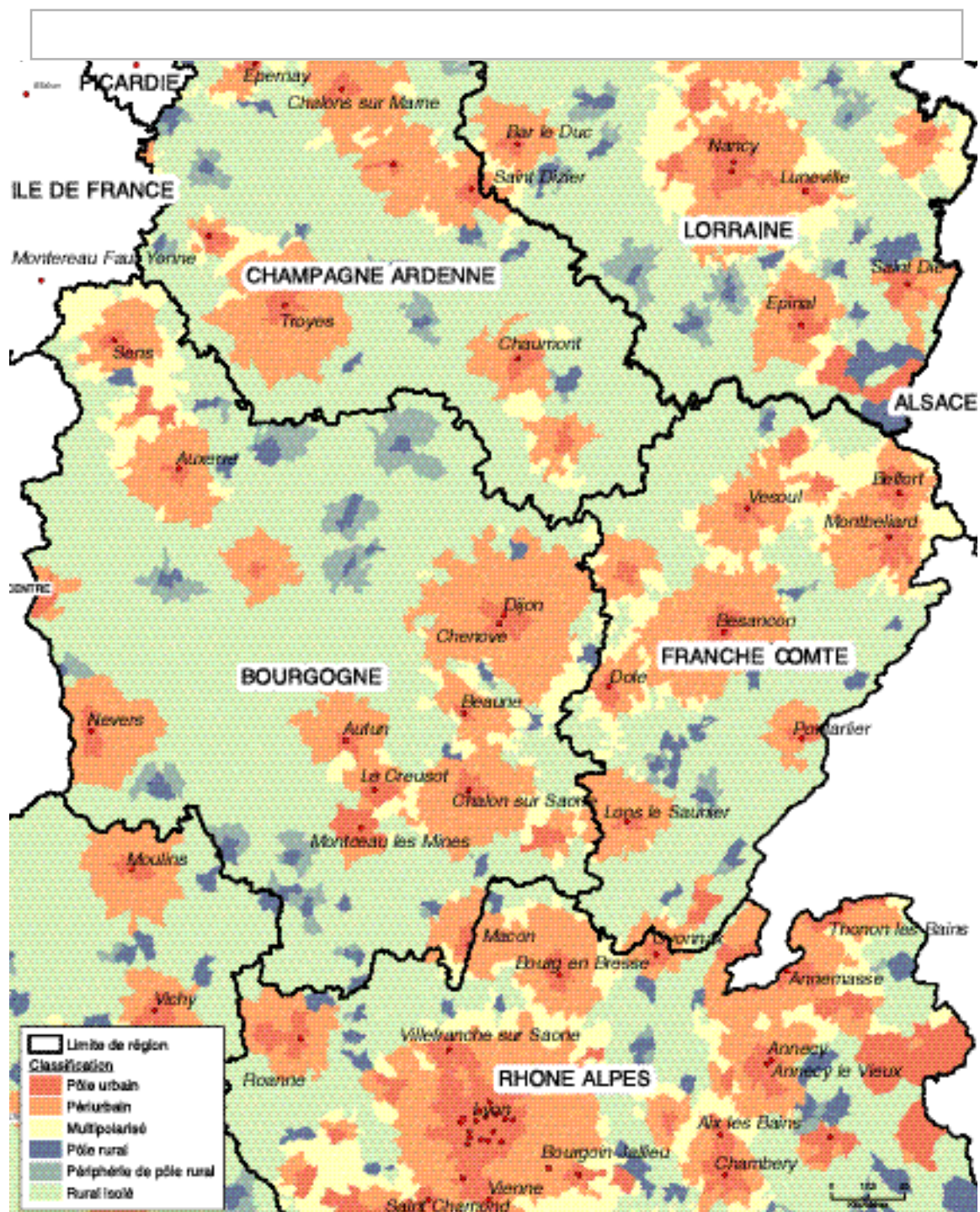
Mais relèvent également de cette philosophie :

- la coopération entre les universités de Bourgogne et de Franche Comté,
- l'offre de soins et la politique hospitalière,
- la promotion et l'accueil économique,
- la définition et la mise en oeuvre d'équipements et d'événements culturels majeurs,
- l'aménagement concerté du Val de Saône et sa promotion à l'export.

Ces réflexions doivent s'inscrire dans la ligne préalable des futurs contrats métropolitains évoqués lors du CIADT du 18/12/2003.

TGV RHIN-RHONE - Branche Est complète
Meilleurs temps de parcours au départ de Lyon





L'apport de Dijon, capitale régionale, au réseau

Comme les entreprises et les territoires, les agglomérations doivent choisir quelques « marchés de niche », porteurs d'image, pour être reconnues en Europe.

Ainsi, au sein de ce réseau urbain, l'Etat participe déjà au renforcement du rayonnement de l'agglomération dijonnaise par des actions en matière d'équipement et d'événements culturels, sportifs, de recherche et d'enseignement supérieur.

Le contrat de plan Etat-Région et le contrat d'agglomération qui lui est associé traduisent cette volonté dans les faits.

Pour Dijon, à l'avenir, ce renforcement s'appuiera notamment sur cinq axes.

La culture

Déjà réputée pour son exceptionnelle richesse patrimoniale, Dijon doit devenir un grand centre culturel de la création à dimension européenne, structuré autour de la richesse artistique contemporaine. La création d'un pôle d'art contemporain sera l'occasion de doter l'agglomération d'un ensemble urbanistique et architectural capable de la signaler en Europe. Ce pôle associera enseignement, recherche et diffusion sur un site unique.

La santé

La consolidation du rôle de Dijon comme capitale de la santé en Bourgogne passe par :

- l'activité économique, pharmaceutique notamment, avec des entreprises comme Fournier, Sanofi-Synthélabo, Urgo...
- la recherche
- l'existence d'une plate-forme hospita-

lière majeure, siège de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH) et du Centre hospitalier régional universitaire (CHRU),

- le développement de la télémédecine via le haut-débit,
- l'organisation de l'urgence en réseau entre le CHRU et les hôpitaux secondaires.

Le goût

Dijon a tous les atouts en main pour s'affirmer comme pôle européen des technologies et des sciences du goût.

L'emploi public

L'agglomération dijonnaise doit s'inscrire dans la politique nationale d'implantation territoriale des emplois publics.

Une urbanisation organisée

Ce rayonnement de l'agglomération ne doit pas se construire au détriment de la qualité de la vie. Pour éviter l'apparition des effets pervers de la métropolisation (saturation des réseaux, pollution, allongement des déplacements domicile-travail, périurbanisation mal maîtrisée...), Dijon doit se préoccuper de son développement dans l'espace. La démarche du Schéma d'Organisation Territoriale (SCOT) favorisera la maîtrise du foncier, la rénovation urbaine, le développement d'une offre de logement diversifiée, la qualité architecturale du bâti ordinaire, l'optimisation des déplacements et la création de pôles de services secondaires.

Le contenu de cette action est précisé dans l'action à inscrire au PITE « Structurer le Val de Saône ».

[*fiche action 2*] ■

1.3 Redonner toute leur force aux fondamentaux de l'environnement bourguignon

1.3.1 Préserver et reconquérir la ressource en eau

Utilisée aujourd'hui dans la quasi totalité des activités humaines, l'eau fait l'objet d'un double phénomène :

- fort accroissement des besoins,
- pressions polluantes.

Elle constitue un bien menacé et nous met au défi d'assurer sa préservation.

Par sa situation en tête de trois grands bassins hydrographiques, la Bourgogne a une responsabilité particulière.

Elle dispose, a priori, de ressources en eau de qualité pour ses habitants et pour les populations situées en aval, mais cette qualité ne cesse de se détériorer :

- Sur une part importante du territoire régional, singulièrement dans l'Est et le Nord, elle devient même médiocre : 90% des cours d'eau suivis y ont une qualité passable à mauvaise pour les nitrates et tous les cours d'eau y sont contaminés par les pesticides.

- En ce qui concerne les ressources souterraines, près de la moitié des points de mesure révèlent également une contamination par les pesticides et la tendance n'est pas à l'amélioration.

- Dans un nombre de sites croissant, la ressource en eau devient impropre à la consommation, sans traitement.

Avec la directive cadre sur l'eau, les pays européens se sont fixé l'objectif ambitieux de retrouver un bon état général de la ressource en eau d'ici à 2015.

L'Etat en Bourgogne s'inscrit dans cette démarche. Il mobilisera à cette fin systématiquement, dans une approche interministérielle, l'ensemble des outils dont il dispose :

- production de données et diffusion de la connaissance,
- application stricte des réglementations,

- incitations financières en synergie avec les Agences de l'Eau.

Il s'attachera à entraîner l'ensemble des acteurs (socioprofessionnels, collectivités locales, citoyens) et à promouvoir une gestion concertée de la ressource en eau à l'échelle des bassins-versants locaux.

Cette mobilisation sera formalisée dans un plan d'action régional, évalué chaque année. La lutte contre la pollution diffuse en sera un point fort. D'ici à 2007, l'ensemble de ces efforts devra aboutir à une amélioration mesurable de la qualité de la ressource en eau permettant une progression compatible avec l'objectif de reconquête totale en 2015.

[Fiche action 3]

1.3.2 Mettre en place une gestion des déchets durable et créatrice de valeur

Questions de déchets, questions de société : en Bourgogne comme partout en France, les poubelles ont « pris de l'embonpoint », les capacités de stockage et de traitement arrivent à saturation et les déchets " spéciaux " requièrent une prise en charge spécifique.

En 2000, un Bourguignon produisait 405 kg de déchets ménagers par an, soit 25% de plus qu'en 1990. Si la couverture de la population régionale en collectes sélectives et déchetteries est presque totale, le recyclage reste insuffisamment développé : en 2000, 15% seulement des déchets ménagers ont été recyclés, plus de 50% étant encore enfouis en centres de stockage.

Mais, recyclage ou pas, il reste, in fine, à traiter une quantité de déchets ménagers plus importante qu'il y a dix ans. D'où une pénurie de centres de traitement, les projets de nouvelles infrastructures se heurtant quasi systématiquement à des difficultés financières.

quement au refus des populations concernées. La situation est analogue pour les déchets spécifiques émanant du BTP, des activités de santé, de l'industrie (traitement de surface, électricité, électronique...) et pour les déchets dits "toxiques en quantité dispersée".

Une forte mobilisation s'impose : la Bourgogne doit assurer, sur son propre territoire, une gestion optimale de ses propres déchets, limitée en nuisances et, si possible, créatrice de valeur.

Pour cela, trois priorités doivent être déclinées :

- la réduction à la source des déchets,
- l'amélioration du taux de déchets recyclés,
- la mise en œuvre rapide de solutions de traitement.

L'Etat, au niveau régional, s'investira pour sensibiliser et mobiliser, en posant clairement

les termes du débat, en faisant connaître les leviers d'action, en impulsant des actions pilotes avec l'aide de l'ADEME, en mettant chacun devant ses responsabilités.

Au niveau local, il s'agira d'accompagner les projets des collectivités, de développer la médiation et de mobiliser les outils réglementaires pour garantir des installations de traitement et de stockage limitant les impacts sur la santé et sur l'environnement.

Une attention particulière sera portée aux déchets spécifiques : amélioration de la connaissance des produits correspondant aux différents secteurs d'activité et recherche de solutions collectives pour leur prise en charge en partenariat avec les professionnels des activités concernées.

[Fiche action 4] ■

1.4. Garantir la présence d'un Etat moderne et performant

Les services de l'Etat ne peuvent pas prétendre contribuer à construire une Bourgogne plus performante et plus moderne s'ils ne se fixent pas, à eux-mêmes, des objectifs de progrès pour :

- accroître l'efficacité de la dépense publique et contribuer à en limiter les déficits,
- utiliser les nouvelles technologies afin de rendre les services publics plus accessibles à l'usager sur la totalité du territoire régional,
- faciliter la vie des entreprises, en réduisant notamment les délais des procédures touchant à la vie économique,
- favoriser le développement durable.

A l'heure des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), l'Etat dispose de tous les moyens, électroniques et numériques notamment, pour atteindre ces objectifs. D'autant que la Bourgogne a été choisie par le Premier ministre comme région d'expérimentation pour la mise en place d'un portail internet organisant l'accès unique et universel aux services publics.

1.4.1 Rechercher l'efficacité de la dépense publique

L'obligation de réduire les déficits budgétaires fait de l'argent public une denrée rare que les services de l'Etat ont le devoir de dépenser de la manière la plus efficace possible.

Traçabilité de la dépense publique

L'Etat n'a pas en Bourgogne, pour l'instant, la capacité à mesurer et à évaluer la consommation de ses crédits d'intervention par projet. Difficile, dans ces conditions, de mesurer l'efficacité de l'argent public dépensé.

Pour répondre à ce besoin, la Préfecture de région a conçu avec la Trésorerie Générale et

les services régionaux et départementaux le projet de Gestion Partagée des Programmes d'Aides Publiques (GEPPAP). Articulé avec la Modernisation, cet "outil métier" doit permettre le suivi financier des actions depuis leur programmation jusqu'à leur bilan, l'évaluation de leur impact et la mesure de leur pertinence. Il doit aussi conduire à une réduction des délais de paiement.

Sa mise en oeuvre sera centrée sur les dépenses à risques ou à enjeux, associant au traditionnel contrôle de la régularité des opérations un contrôle de la fiabilité des procédures.

Cette hiérarchisation du suivi se fera également en partenariat avec les collectivités locales, spécialement avec le Conseil régional de Bourgogne.

Maîtrise des coûts de fonctionnement

Si la décentralisation conduit à une répartition des compétences entre les collectivités et l'Etat, ce dernier reste chargé de suivre l'évolution des coûts de fonctionnement des services publics et de veiller à ce qu'ils n'augmentent pas.

Cette maîtrise des dépenses passe par trois actions.

- la mutualisation des moyens et l'inventaire du parc immobilier de l'Etat. Une utilisation plus rationnelle des moyens techniques et matériels mis à disposition des différentes administrations permettrait une importante économie d'échelle. Dans cette perspective, l'Etat mettra en oeuvre un inventaire exhaustif de son parc immobilier afin d'en optimiser l'utilisation. Cette opération, organisée par le TPG et le préfet de région, sera menée en partenariat par le Trésor public et les Services fiscaux.

- la mutualisation des compétences. Toujours dans un souci d'économie et de meilleure gestion, une mutualisation des compétences doit être mise en place entre les administrations. L'Etat créera notamment un pôle de ressources juridiques qui garantira la sécurité juridique des activités de ses ser-

vices. Il mettra également en réseau ses moyens d'études et de prospective.

- l'accompagnement de l'évolution des emplois et des compétences. La nouvelle étape de la décentralisation, la mise en place de la LOLF, le développement de la gestion par projets, mais aussi l'évolution de la pyramide des âges dans les emplois publics conduisent l'Etat à accompagner tous ces changements par la gestion prévisionnelle des emplois au sein de ses services. L'objectif est la valorisation de la ressource humaine et l'optimisation de son emploi. Les moyens d'accompagnements sociaux et de formation sont à développer dans ce cadre.

[Fiche action 5] ■

1.4.2 Garantir par le numérique un accès unique et direct à l'ensemble des services publics

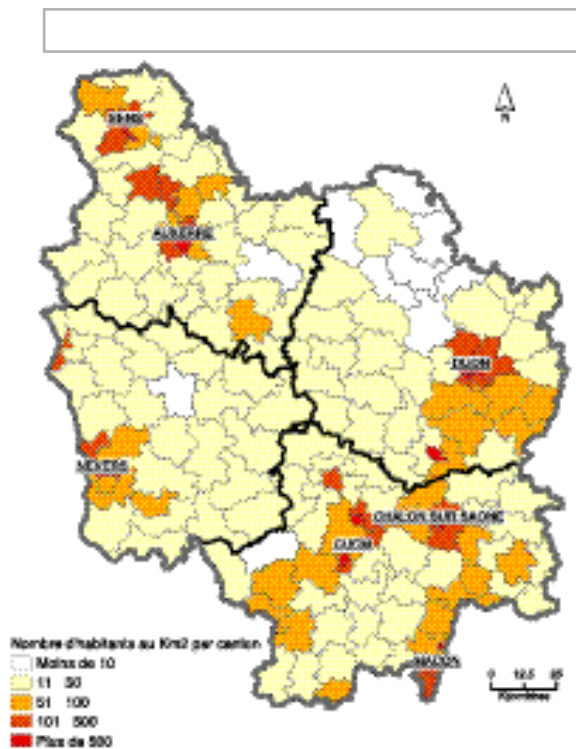
Dans une région où les densités d'habitants au kilomètre carré sont particulièrement faibles, il est difficile de justifier le maintien des services publics sur la totalité du territoire.

Par contre les moyens de communication modernes (Internet, plate-formes de télé-services) peuvent assurer un accès de tous aux services, quel que soit le lieu où l'on se trouve dans la région.

Encore faut-il pour cela :

- la généralisation de l'Internet à haut débit,
- des points d'accès gratuits au réseau.

En inscrivant ces deux points au contrat de plan Etat-Région à travers notamment le projet CLONYS 2, la Bourgogne a affiché sa volonté de mettre en place la e-administration et d'en garantir un accès universel. Ses faibles densités d'habitants en font par ailleurs un excellent terrain d'expérimentation de l'administration électronique. C'est pourquoi elle a été désignée région pilote pour expérimenter cette démarche en France, sur le modèle du portail administratif catalan.



Troisième condition nécessaire à la réalisation du projet, il convient désormais de mettre en place la dématérialisation des procédures administratives.

Ce projet figure dans le programme gouvernemental ADELE.

Pour les trois prochaines années, en accord avec la volonté du Premier ministre, l'Etat et le conseil régional se sont engagés à mettre en place avec leurs partenaires :

- la dématérialisation des marchés publics,
- les aides aux entreprises,
- le changement d'adresse et autres actes de la vie courante,
- les relations entre les collectivités territoriales, notamment la dématérialisation du contrôle de légalité,
- l'orientation des jeunes et des adultes,
- l'accès à la formation et à la mobilité.

Outre les services Internet, le portail administratif bourguignon s'accompagnera d'un accueil téléphonique multiservices permanent et gratuit, afin d'assurer, si nécessaire, une assistance directe et un contact humain.

La mise en place de l'ensemble du portail

nécessite un investissement de 12 millions d'euros, à mobiliser dès 2005. Un million d'euros a déjà été dégagé (50% Etat - 50% Région) pour financer les études de faisabilité du projet et la réalisation de deux premiers objectifs concernant les entreprises.

[Fiche action 6] ■

1.4.3 Prendre en charge la complexité des procédures administratives touchant à la vie économique

Chargée de mettre en oeuvre les règles de fonctionnement édictées par la représentation nationale, l'Administration doit s'efforcer en parallèle d'en gommer la complexité et de rendre leur application la moins contraignante possible. Objectif simple : permettre aux entreprises de travailler dans les meilleures conditions possibles.

L'e-administration

L'e-administration évoquée plus haut contribuera à offrir aux usagers du monde économique une qualité de service améliorée.

Les deux premières actions concrètes du portail administratif numérique porteront sur la dématérialisation des marchés publics et les aides aux entreprises.

Des délais réduits, un référent unique

L'ensemble des services publics seront mobilisés pour raccourcir les délais d'instruction des dossiers : aucune procédure administrative ne devra, à terme, être conduite en plus de 9 mois.

L'Etat mettra également en place des conventions de services comptables et financiers (CSCF) avec la Région, les départements de la Côte-d'Or et de la Nièvre et la Ville de Dijon.

Afin de favoriser la réalisation des investissements dans la région, tout sera fait pour que les acteurs de la vie économique et sociale trouvent au sein de l'Etat un interlocuteur

clairement identifié. Ce référent unique sera un partenaire efficace, capable d'aplanir les difficultés.

■ [Fiche action 7]

1.4.4 Promouvoir le développement durable dans l'action quotidienne de l'Etat

Un Etat éco-responsable

La prise en compte de l'environnement doit devenir une constante dans tous les aspects du développement. Garant de la stratégie nationale de développement durable, l'Etat doit doublement montrer l'exemple :

- en conditionnant l'attribution d'autorisations et de subventions à un bon respect de l'environnement,
- dans le fonctionnement quotidien de ses services, il doit se préoccuper des impacts directs que génèrent sur l'environnement la consommation d'énergie, les achats, les déplacements des agents etc.

Une animation régionale, basée sur l'échange d'expériences et la mise en valeur des bonnes pratiques, sera mise en place. Ses objectifs

seront fixés collectivement et accompagnés d'indicateurs chiffrés mesurant son efficacité.

Intégrer les enjeux environnementaux dans l'ensemble des politiques sectorielles de l'Etat en région

Comme toute action humaine, les politiques publiques ont un impact sur notre environnement. Impact positif ou négatif, immédiat ou différé, visible ou plus indirect... selon l'orientation qu'on leur donne.

Comme tout acteur économique, l'Etat pèse donc sur les conditions d'un développement économique durable, mais à une échelle en rapport avec l'étendue de son action. En contrepoint de cette influence forte, l'Etat possède des leviers d'action à travers les aides publiques qu'il accorde et ses interventions dans la gestion de l'espace, des transports, de l'habitat ou de l'éducation.

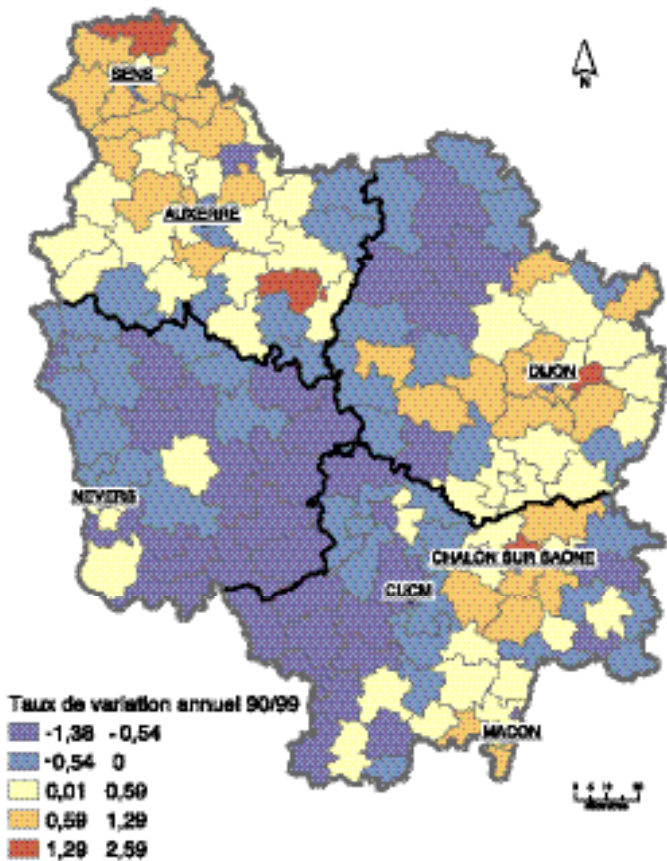
Ces leviers doivent être mobilisés en Bourgogne pour bâtir une véritable stratégie régionale de développement durable prenant en compte toutes les politiques sectorielles de l'Etat. On en mesurera la progression et les effets en développant les démarches d'évaluation de ces politiques.

[Fiche action 8] ■

2. Anticiper les mutations démographiques et économiques pour mieux les accompagner

L'industrie bourguignonne connaît une montée des sinistres qui a conduit les pouvoirs publics à mener des actions diverses et adaptées au cas par cas. Les dossiers Howmet, TPC, Steli, Lambiotte ou Thomson constituent des exemples récents et marquants de cette intervention.

Evolution de la population 1990/1999 par canton



Dans cette période de tension, le manque de coopération entre les acteurs économiques locaux apparaît plus criant. La région compte 19 agences de développement qui cultivent le « chacun pour soi », peu de branches professionnelles véritablement structurées et actives sur des projets d'avenir, peu ou pas de "leaders" fédératifs et actifs.

De même, alors que les territoires sont devenus à la fois de nouveaux "acteurs" sur la

scène régionale et un cadre de travail obligé pour les décideurs, les politiques publiques, pas assez sélectives et trop "verticales", ne correspondent pas à des enjeux territoriaux bien identifiés et partagés. L'efficacité des moyens investis en pâtit.

Dans le même temps, le choc démographique va atteindre la Bourgogne avant le reste du pays et l'atteindre plus fortement. La population de la Bourgogne est en effet plus âgée en moyenne qu'en France. La région vieillit notamment par le départ des jeunes adultes et l'arrivée de retraités. D'après les prévisions de population de l'Insee, le vieillissement va se poursuivre en Bourgogne et la population devrait diminuer vers 2015.

Conséquence de cette évolution démographique, le potentiel d'actifs va diminuer dès 2004, intensifiant à la fois les difficultés de recrutement sur certains métiers mais également les possibilités de création et de transmission d'entreprises.

Face à ces deux grands bouleversements que sont les mutations économiques et le choc démographique l'Etat favorisera le développement dans l'action collective et apportera trois réponses au déficit démographique.

La baisse du potentiel d'actifs



2.1. Le développement dans l'action collective

2.1.1 La logique des territoires

En réponse à la dispersion et à l'émiettement de l'action publique, l'Etat veut tout d'abord construire, en partenariat, des stratégies par territoire.

Une nouvelle méthode de travail

A la logique d'intervention "verticale" généralement en vigueur, la démarche collective et territoriale consiste à :

- coordonner localement les différentes politiques de la formation, de l'emploi, du développement économique et de l'aménagement du territoire,
- s'appuyer sur les projets locaux de développement,
- faire converger les actions des différents acteurs en mettant tout le monde autour d'une même table.

Elle implique le pilotage régional, par un comité "Mutations économiques", des actions gérées sur le terrain sous l'autorité des sous-préfets. Le comité dispose, à travers un observatoire d'impact sur le territoire, d'un outil de veille. A partir des menaces et des opportunités identifiées, il décide des actions à mener.

Réunis dans une communauté d'intérêts et la même volonté de donner une image attractive de leur territoire, les habitants et les décideurs locaux doivent s'impliquer dans ces actions. Un contrat territorial, établissant le diagnostic et fixant un plan d'action assorti d'objectifs quantitatifs, formalise l'engagement de chacun.

Selon les cas, les actions mises en oeuvre peuvent être les suivantes :

- optimisation des dispositifs d'aides existants,
- renforcement du tissu local à travers la création-reprise d'entreprises,
- structuration des actions de promotion du territoire et d'accueil des investisseurs,
- soutien aux filières,

Les agences de développement en Bourgogne



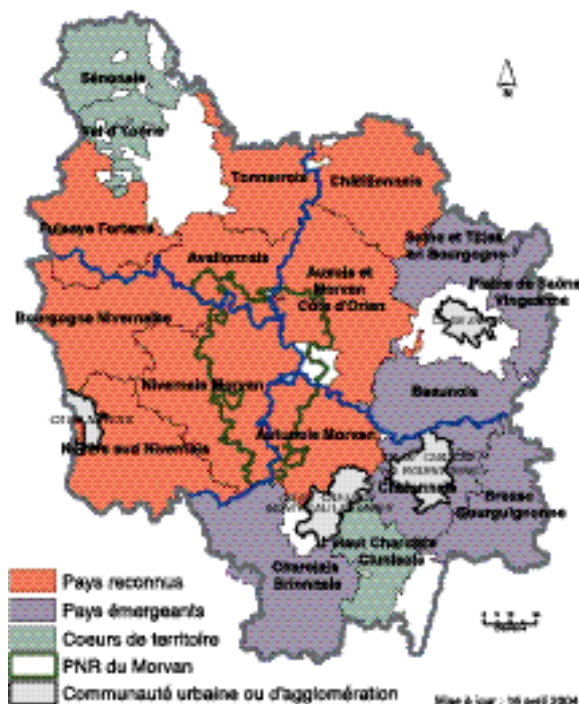
- gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC),
- insertion par l'économie,
- accompagnement des salariés en mutation,
- mise en synergie des actions de formation,
- maintien de "l'employabilité" des demandeurs d'emploi
- etc.

Une "opérationnalité emploi"

Déclinaison locale de la politique nationale des contrats de site mise en place pour réparer les dégâts des "catastrophes" industrielles, cette

démarche a un objectif final : l'emploi. Elle doit être utilisée pour la mise en oeuvre du volet "Emploi et développement" des contrats de pays et des contrats d'agglomération concernés. C'est à l'échelon du territoire que la mobilisation collective de l'ensemble des partenaires (Education Nationale, ANPE, Conseil Régional, chambres de commerce et de l'industrie, partenaires sociaux, représentants des branches, des secteurs et des filières...) peut être la plus productive.

Les territoires de projet en Bourgogne

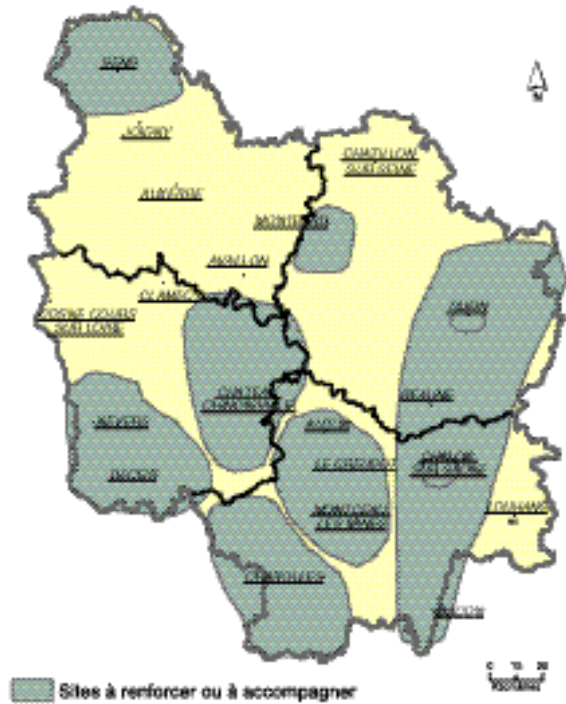


Des zones spécifiquement concernées

Mise en place pour la première fois en Bourgogne dans le Val de Saône à travers le Copiéval, la logique territoriale s'appliquera en priorité à des zones en mutation économique choisies selon deux critères :

- une industrie en recul (composants électroniques, métallurgie, textile-habillement, photographie...),
- des atouts à valoriser (pôle image en émergence, pôle automobile, possibilité de développer des filières telles que la logistique, l'agro-alimentaire, le bois, la viande bovine...).

Sites à renforcer ou à accompagner



Ont notamment été identifiées les zones suivantes :

- le bassin de Nevers-Decize (dont Imphy),
- la CUCM, l'Autunois et le Charolais,
- le Dijonnais,
- le Val de Saône Côte-d'Or,
- le Chalonnais,
- le Sénonais,
- le Montbardois.

Une action spécifique portera sur :

- le centre Bourgogne forestier,
- la Côte des Vins.

[Fiche action 9] ■

2.1.2 La logique sectorielle

Une réponse à la concurrence mondiale

Dans une économie mondialisée et de plus en plus concurrentielle, la compétitivité des acteurs économiques passe par la structuration des filières. Pour ceux qui opèrent dans des secteurs en mutation, l'action collective devient même une condition de la survie.

Qu'il s'agisse des filières industrielles (plasturgie, métallurgie, chimie...) ou des filières de l'agriculture (viti-vinicole, transformation des viandes, lait, bio), du bois, du tourisme ou de l'économie du patrimoine, il faut encourager le travail en commun.

Des actions multiformes

Ce regroupement des entreprises peut s'opérer à travers des syndicats professionnels, des associations d'industriels ou des réseaux d'entreprises à l'image de Plasturgie Bourgogne, de l'UIMM, d'Aprovalbois, des clubs de chefs d'entreprise créés par les CCI, qu'ils soient territoriaux ou sectoriels (CEPIEC à Dijon, Métalconcept en Saône-et-Loire...).

Au sein de ces structures, l'action collective peut prendre diverses formes :

- réflexion sur les problématiques du secteur d'activité,
- partage de compétences et d'outils communs,
- retours d'expériences,
- mise en place de structures communes de formation continue,
- opérations de promotion et de communication,
- participation collective à des salons professionnels,
- missions export,
- organisation de plans de visites dans les PME pour y développer les aides et les conseils aux entreprises,
- dialogue avec les groupes industriels pour accompagner leurs attentes et pour détecter le plus en amont possible les facteurs susceptibles de remettre en cause leur présence dans la région,
- Etc...

Des outils existants

Côté pouvoirs publics, le dispositif de veille et d'observation régional sur les mutations économiques est là pour éclairer les actions collectives. Gérant les nombreux dispositifs existants de l'action publique, les services spécialisés des ministères doivent être des partenaires actifs des professions et des acteurs économiques.

Côté secteurs professionnels, les contrats de progrès doivent être généralisés, à l'image par exemple de celui signé dans la Plasturgie, en y intégrant toute la problématique du développement durable : innovation, compétitivité, environnement.

Un exemple de filière : le patrimoine

Dirigée vers les musées, les villes et pays d'art et d'histoire, les monuments ou encore les grands sites, la politique du patrimoine ne peut se résumer ni à une démarche de préservation et de conservation, ni à une simple instrumentalisation touristique. Elle comporte en effet une dimension "emploi" à deux niveaux qu'il faut mettre en valeur : les métiers propres de la filière et plus largement ceux du tourisme.

L'Etat s'attachera à construire un réseau de grands sites patrimoniaux, notamment autour de la dimension de la spiritualité. Il sera bâti autour de sites et de manifestations ayant vocation à attirer au moins 40000 visiteurs par an. S'appuyant sur les nombreuses villes de dimension moyenne existant en Bourgogne, ce réseau sera pour elles un levier important de développement local.

[Fiche action 10] ■

2.2. Trois réponses au déficit démographique

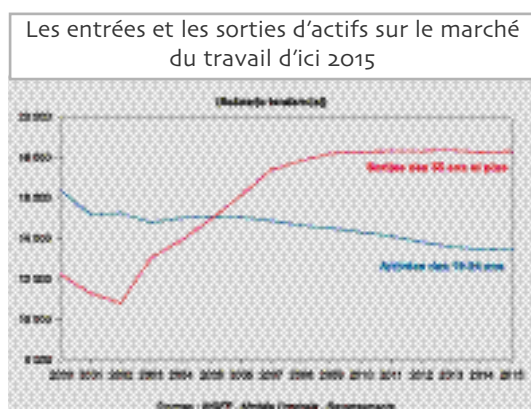
2.2.1. Faciliter l'entrée des femmes sur le marché du travail

L'intégration des femmes dans le monde du travail est un facteur de dynamisme et de développement de l'économie. A ce titre, le choc démographique constitue une double opportunité :

- pour faciliter l'entrée des femmes sur le marché de l'emploi,
- pour élargir le champ possible de leur activité.

Certes, les femmes sont de plus en plus actives. Le taux d'activité féminin entre 25 et 55 ans est passé de 75 % à 81 % entre 1990 et 1999 et d'après les projections de population, les femmes devraient occuper une place grandissante sur le marché du travail dans les années qui viennent. Leur part dans les ressources de main-d'oeuvre bourguignonnes qui était de 45,4 % en 1999, devrait atteindre 46,9 % en 2015.

Mais les emplois occupés actuellement par les femmes sont concentrés dans six secteurs d'activité sur les 31 existants. Parmi les secteurs qui ont des difficultés de recrutement, certains ont peu recours à la main-d'oeuvre féminine.



L'Etat veut promouvoir auprès des femmes les formations qui ouvrent sur des métiers encore peu féminisés. On peut citer par exemple la maintenance, l'innovation informatique, les métiers de la logistique, du secteur technico-commercial, des bureaux d'études ou encore certains métiers du bâti-

ment : techniciens chauffagiste, maintenance en climatisation, électricien du second oeuvre etc.

[Fiche action 11] ■

2.2.2. Systématiser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, un enjeu général

Le départ à la retraite des «Baby boomers» touche d'ores et déjà la Bourgogne avec des conséquences de plusieurs ordres, dont :

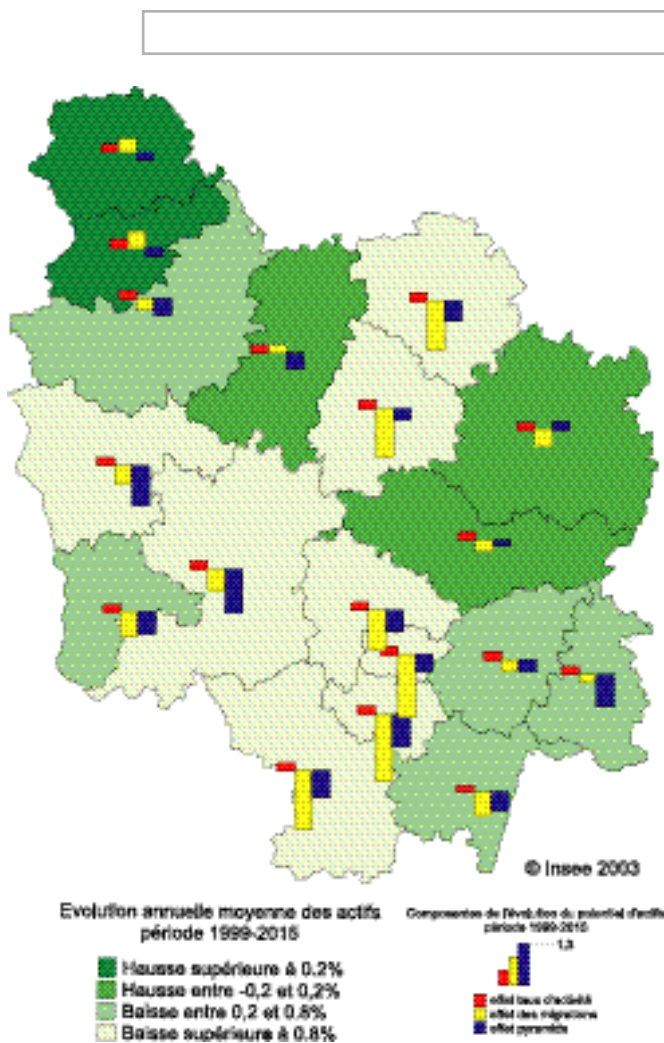
- certains métiers ont déjà du mal à recruter et cette tension ne devrait que s'aggraver si rien n'est fait,
- 30 à 40 % des chefs d'entreprises vont partir en retraite dans les dix ans qui viennent et certaines entreprises pourraient fermer faute de reprenneur.

L'Etat doit mobiliser les outils de diagnostic et de qualification dont il dispose et engager un partenariat accru avec les branches professionnelles et les entreprises pour développer les engagements de développement de la formation (EDDF) et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

[Fiche action 12] ■

2.2.3. Rapprocher l'offre d'emploi de la demande

Il y avait en janvier 2004 en Bourgogne 3 768 offres d'emploi non pourvues. Dans le même temps on recensait 57 000 chômeurs. Les effets du choc démographique vont encore renforcer cette tendance : dès 2004, plusieurs vagues importantes de départs en retraite vont se succéder dans des métiers pour lesquels on ne trouve déjà plus de main-d'oeuvre formée et qualifiée.



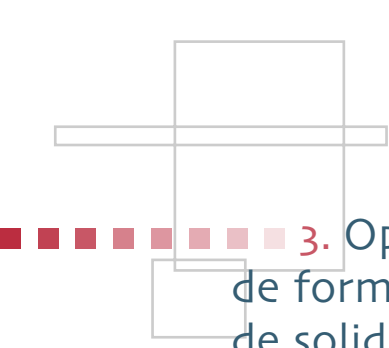
Les jeunes Bourguignons poursuivent leurs études moins longtemps que la moyenne nationale et quittent trop souvent la région durant le cours de leurs études. L'explication tient essentiellement à l'attraction qu'exercent respectivement sur le sud et le nord de la région les universités de Lyon et Paris mais aussi au déficit de certaines spécialités de fin de formation que l'on ne trouve pas dans certains bassins d'emploi.

En lien avec ses priorités territoriales, l'Etat s'attachera à :

- rapprocher davantage le système de formation initiale et continue avec les besoins des territoires et des entreprises,
- réduire le taux de sortie du système éducatif sans qualification,
- mettre en place un accompagnement des demandeurs d'emplois vers les emplois vacants (action ANPE en partenariat avec l'ensemble des intervenants et les partenaires sociaux).
- orienter les diplômés de Bourgogne vers les emplois régionaux.

C'est dans cette perspective que l'Etat veillera à la prise en compte de ces différents points dans la préparation du premier plan régional des formations et du renouvellement du schéma prévisionnel des formations par le Conseil régional.

[Fiche action 13] ■



3. Optimiser les actions liées aux politiques de santé, de formation, d'emploi et de sécurité dans une optique de solidarité et de cohésion sociale

Ce troisième axe de travail est plus particulièrement centré sur la personne. Il est volontairement réduit à quelques grandes priorités, ce qui n'exclut évidemment pas la poursuite par ailleurs des grandes politiques nationales d'insertion, de santé et d'éducation.

Le droit des personnes comprend aussi le droit à un environnement protégé, respectueux de la santé. Ceci renvoie aux fondamentaux de l'environnement bourguignon, mais aussi à la protection des populations vis-à-vis des risques naturels et technologiques. Si la question des risques technologiques doit être traitée au plan local avec la plus grande vigilance, la mise en œuvre de cette vigilance fera l'objet d'un suivi en CAR. Pour la prévention des risques naturels, la mobilisation portera principalement sur deux territoires interdépartementaux d'enjeux majeurs pour les inondations, le Val de Loire - le plan Loire est inscrit au PASER de la région Centre-, et le Val de Saône, qui fait l'objet d'un plan de prévention des inondations coordonné au niveau Bourgogne. Le comité de l'administration régionale portera une attention particulière au suivi de ces deux plans.

Par ailleurs, il est du devoir premier de l'Etat d'assurer la sécurité des personnes. Face à une criminalité plus mobile et plus mouvante, une coordination régionale est nécessaire pour lutter contre les nouveaux flux de la délinquance. En matière de sécurité, il faut

agir sans complaisance dans la transparence et la rapidité et être efficace dans la gestion de crise. Dans ce domaine, le CAR doit établir une stratégie interdépartementale sur les sécurités liées à la lutte contre l'exclusion et à la lutte contre la mise en danger des personnes. Les moyens mis en œuvre au niveau départemental selon les stratégies établies par les PASSED doivent être en adéquation avec les volontés exprimées dans les politiques nationales : le CAR veillera à cette cohérence.

Mais la Bourgogne est marquée par plusieurs facteurs défavorables touchant à l'intégrité physique, psychologique ou sociale de la personne :

- un nombre de cancers élevés,
- une reconnaissance insuffisante des droits des personnes handicapées,
- un fort pourcentage de personnes illettrées,
- des difficultés d'accès à l'emploi.

Face à ce constat, l'Etat concentrera ses efforts sur ces domaines dans les trois prochaines années.



3.1. Santé : Lutter contre le cancer et garantir les droits des personnes handicapées

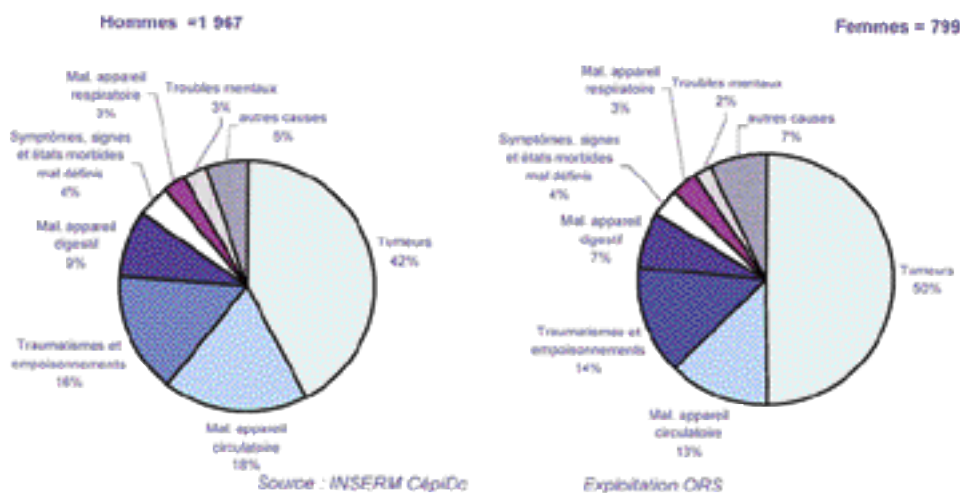
Lutter contre le cancer

En 2000, 3 180 Bourguignons sont décédés prématurément avant 65 ans, la principale cause de ces décès prématurés étant le cancer (39%). De même, la région se distingue par un nombre élevé de personnes touchées par cette maladie et des disparités infrarégionales. Le plan «cancer», mis en place par le gouvernement au niveau national face à l'augmentation continue du nombre des malades, sera décliné en Bourgogne.

Ses objectifs deviennent donc des axes d'action régionaux :

- améliorer la prévention (guerre au tabac, lutte contre les cancers environnementaux et liés au travail, développement de la prévention des autres risques, promotion des attitudes favorables à la santé, amélioration de la connaissance de l'évolution de la maladie),
- mieux organiser le dépistage,
- améliorer les soins en les centrant autour du patient,

Les causes de décès des Bourguignons de 35 à 64 ans en 1997-1999
(Moyenne annuelle)



- mettre en place un accompagnement social plus solidaire,
- adapter la formation,
- développer la recherche.

Le dernier point se matérialisera en Bourgogne notamment par l'inscription du CHU du Bocage dans le cancéropôle du Grand Est.

Garantir les droits des personnes handicapées

Un autre programme national, basé sur le principe de non-discrimination, entend faire reconnaître les droits des personnes handicapées. En partenariat avec les Conseils Généraux, il vise notamment à favoriser :

- le plein accès des personnes handicapées à tous les aspects de la vie sociale, quel que soit leur handicap,
- l'accueil des enfants handicapés dans l'école la plus proche de leur domicile,
- l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés,
- l'accessibilité du cadre bâti et des transports.

Ce programme institue un droit à compensation, permettant aux personnes handicapées de bénéficier des aides indispensables à la réalisation de leur projet de vie : aide humaine ou animale, aménagement du logement, accueil adapté en établissement.

La mise en place de cette prestation implique en Bourgogne :

- l'augmentation du nombre de places en centres d'aides par le travail (CAT),
- la création dans chaque département d'un service d'aide et d'accompagnement au domicile (SAMSAH),
- la formation de personnels d'accompagnement.

En liaison avec les personnes concernées et leurs associations, l'Etat s'attachera à ce que le plan national trouve la meilleure transposition en Bourgogne. Il en évaluera régulièrement les avancées.

[Fiche action 14] ■

3.2. Savoir : Réduire d'un tiers le nombre d'illettrés

Quel avenir peut-on avoir dans la société de l'information et dans l'emploi, quand on ne sait ni lire, ni écrire, ni compter ? Pourtant, 10% des Bourguignons n'ont pas les bases nécessaires à leur insertion sociale.

L'Etat s'engage à accompagner ces personnes illettrées et à réduire le nombre de Bourguignons qui sortent du système éducatif sans maîtriser les bases de la lecture, de l'écriture et du calcul. Cet engagement passe notamment par :

- la mise en place d'une mission régionale et départementale de lutte contre l'illettrisme,

- l'élaboration d'un plan régional de lutte,
- le développement d'un centre de ressources,
- l'amélioration de la prévention au sein du système scolaire (observation des taux de redoublement en CP, détection à l'entrée en 6e, évaluation en CE2...)
- le développement de la remédiation

pour les personnes qui ne sont plus scolarisées (généralisation des plate-formes d'accueil, mise en place d'un suivi pour les personnes repérées lors des JAPD...)

Cette action peut être prolongée par une mobilisation du réseau de lecture publique dépendant des collectivités mais soutenu par l'Etat.

[Fiche action 15] ■

3.3. Emploi : Assurer l'insertion des personnes dans le monde de l'entreprise

Les dispositifs médico-sociaux départementaux sont là pour aider les Bourguignons en difficulté sociale à préparer leur insertion, ou leur retour, dans l'emploi. Le logement, par exemple, est une étape importante. Mais ces dispositifs ne garantissent pas, à eux seuls, l'insertion durable dans l'entreprise et l'accompagnement des personnes concernées vers l'emploi.

Travailler suppose des gestes, des postures, une disposition générale d'esprit, sans lesquels il est difficile d'assumer les contraintes d'un environnement de travail et d'être efficace dans son emploi.

Une étape supplémentaire est donc nécessaire aux personnes en difficulté pour acquérir ou retrouver cette aptitude à travailler.

Pour l'Etat, cet objectif d'insertion passe par la mise en place de trois actions.

- Les dispositifs de l'emploi doivent être mobilisés en priorité vers le secteur marchand, via le SPER.

- La commande publique doit être systématiquement utilisée pour encourager l'insertion des personnes en difficulté. La clause

d'insertion sociale mise en place par la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans ses appels d'offre doit, par exemple, être généralisée.

- Le dispositif d'insertion par l'activité économique doit être soutenu et renforcé.

L'objectif est d'atteindre 2 000 emplois équivalents temps plein dans les structures d'accueil (associations d'utilité sociale, entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion).

Ces emplois doivent être articulés avec les besoins des entreprises qui peuvent varier d'un territoire à l'autre.

[Fiche action 16] ■



Objectifs de coûts et de performance



Le PASER n'aurait pas de sens si les objectifs fixés n'étaient pas quantifiés. Ils visent des résultats concrets. Ceux-ci apparaissent dans le tableau d'indicateurs joint page 31. Ils feront l'objet d'un suivi en CAR. Chaque chef de pôle rendra compte de l'avancement des actions dont il est le chef de file en particulier en veillant à la quantification des résultats et des impacts par rapport aux objectifs recherchés.

La présente démarche de pilotage vise à l'économie et à l'efficacité des moyens que consacrent l'Etat à ces actions prioritaires. L'Etat doit, en outre, être particulièrement vigilant sur la disponibilité et la rapidité de mise en œuvre des moyens nécessaires à l'accomplissement de ces actions prioritaires stratégiques.

Par ailleurs le décret relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et

départements qui se substitue aux décrets du 10 mai 1982 précise que le PASER définit certaines actions notamment des programmes d'intervention territoriale de l'Etat.

En dernier lieu, la capacité de l'Etat à réserver dans les futurs budgets opérationnels de programme des moyens au soutien de ces projets d'action stratégique est un élément de mesure de la performance de ces BOP.

Pour toutes ces raisons, le PASER doit rendre lisible son articulation avec la nouvelle procédure budgétaire et notamment avec les Budgets Opérationnels de Programme constitués dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Organique relative aux Lois de Finances. Telle est la vocation du tableau d'essai de définition de l'articulation PASER/BOP avec des premiers éléments de chiffrage présenté page 32.

Assurer à la Bourgogne une reconnaissance nationale et européenne sur un nombre de cibles privilégiées

1) Promouvoir les secteurs et les technologies susceptibles de porter une image forte On aura réussi si ces secteurs portent des emplois durables avec des effets multiplicateurs (valoriser une image dynamique par des schémas de réussite)	<ul style="list-style-type: none"> - évolution de la valeur ajoutée des secteurs ciblés à des niveaux de performances qui les classent dans la compétitivité nationale et européenne - évolution de l'emploi des secteurs et des emplois induits - présence de la recherche bourguignonne en Europe sur les secteurs cibles
2) Doter la région d'un réseau urbain puissant capable de tirer le développement régional	- classement de l'ensemble urbain par rapport à d'autres métropoles sur les critères de classement de grandes métropoles
3) Préserver et reconquérir la ressource en eau	- évolution de la qualité de l'eau 100% en 2015
4) Mettre en place une gestion des déchets durable et créatrice de valeur	- volume des déchets recyclés : 50% en 2015
5) Rechercher l'efficacité de la dépense publique	<ul style="list-style-type: none"> - 100% de dépenses de crédits d'intervention affectés et suivis en fonction du résultat attendu (traçabilité de la dépense par dossier programmé) - Etablissement en dessous de 10% des coûts d'ingénierie des programmes d'aide publique - mise en place d'un système d'évaluation sur 100% des dossiers en fonction des résultats
6) Garantir par le numérique un accès unique et direct à l'ensemble des services publics	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de procédures dématérialisées - Nb de dossiers par procédure - efficacité et satisfaction des usagers - mise en place du haut débit
7) Prendre en charge la complexité des procédures administratives touchant à la vie économique	<ul style="list-style-type: none"> - évolution du temps de traitement des dossiers touchant à la vie des entreprises - évolution du temps de traitement des dossiers relevant des collectivités locales - satisfaction des bénéficiaires
8) Promouvoir le développement durable dans l'action quotidienne de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - prise en compte des éléments clés du développement durable dans le pilotage des politiques publiques - contribution des administrations à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Anticiper les mutations démographiques et économiques pour mieux les accompagner

9) Actions collectives territoriales	- Nb d'emplois durables sauvegardés ou créés sur les territoires ciblés
10) Actions collectives sectorielles	- Nb d'emplois durables sauvegardés ou créés dans les secteurs cibles
11) Faciliter l'entrée des femmes sur le marché du travail	- évolution du taux d'emploi des femmes
12) Systématiser la GPEC	- anticipation maîtrisée de l'évolution des besoins d'emploi et de compétence sur un territoire
13) Pourvoir les emplois vacants	- évolution du nombre d'emplois vacants

Optimiser les actions liées aux politiques de santé, de formation, d'emploi et de sécurité dans une optique de solidarité et de cohésion sociale

Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - réduction du nombre de personnes exposées aux inondations et aux risques technologiques - réduction du nombre de personnes exposées aux violences physiques
14)a Lutter contre le cancer	- recul des affections et allongement de la durée de vie des personnes atteintes
14)b Garantir le droit des handicapés	- nombre de places en CAT, de personnels qualifiés, satisfaction des associations
15) Lutter contre l'illettrisme	- réduire d'un tiers le nombre d'illettrés
16) Assurer l'insertion dans l'entreprise	- garantir l'insertion dans l'entreprise de 100% des personnes issues du dispositif " 2000 emplois " et susceptibles de revenir à l'emploi

PASER Bourgogne : Essai d'articulation PASER / Mission / BOP du budget général

Pour l'estimation du coût des actions du PASER, le montant annuel devrait comprendre conformément à la LOLF :

1. les dépenses d'investissements supportées directement par l'Etat
2. les subventions d'investissements versées par l'Etat
3. les dépenses de fonctionnement des services afférents à ces actions
(y compris les dépenses de personnel nécessaires à leur mise en oeuvre)
4. les subventions accordées par l'Etat pour les dépenses ordinaires

Mais à ce jour, les dépenses correspondant au point 3, à savoir les dépenses de fonctionnement afférentes, ne sont pas prises en compte sauf mention explicite

Ces premiers éléments de chiffrage sont basés pour partie sur les dépenses inscrites au CPER mais aussi sur celles du FSE ou du FEDER lorsque ces montants sont devenus une des conditions de la permanence de l'Etat dans le domaine.

Mission du budget général	Programme du budget général	Ordre de grandeur des montants consacrés au budget 2004 (en euros)	Actions du PASER
Agriculture, pêche et affaires rurales	Soutien des politiques de l'agriculture, Forêt	400 000	1a;3;9
Enseignement scolaire	Enseignement scolaire du second degré	900 000* <small>*frais de fonctionnement inclus</small>	15
Recherche et enseignement supérieur universitaire	Enseignement supérieur et recherches agricoles, recherche industrielle, recherche culturelle et culture scientifique, formations supérieures et recherche universitaire, recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	4 200 000	1a;1c;1d;2;14a
Travail	Développement de l'emploi, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail, accompagnement des mutations économiques, accès et retour à l'emploi, accompagner les mutations économiques,	6 600 000	1b;1c;9;10;11;12;13;15;16
Politique économique	Développement des entreprises	5 000 000	1a;
Transports	Transports terrestres et maritimes, Transports aériens	13 000 000	1b;2
Politiques des territoires	Aménagement du territoire, interventions territoriales de l'Etat, tourisme, stratégie en matière d'équipement	15 000 000	1b;1c;1d;2;9;10
Culture	Patrimoines, transmission des savoirs et démocratisation de la culture, Création	33 500 000	1d;2;10;15
Logement, aménagement et tourisme	Logement	3 000 000	1d;2;16
Santé	Offre de soins et qualité du système de soins, santé publique et prévention, drogue et toxicomanie, gestion et évaluation des politiques de santé	3 000 000	2;14a
Sport et jeunesse	Sport	1 500 000	2
Ecologie et développement durable	Gestion des milieux et biodiversité, prévention des risques et lutte contre les pollutions, soutien aux politiques environnementales	1 300 000	3,4,8
Sécurité sanitaire	Veille et sécurité sanitaire		3
Direction de l'action du gouvernement	Fonction publique, réforme de l'Etat, prospective,	4 200 000	5;6
Solidarité, Intégration	Egalité entre les hommes et les femmes, handicap et dépendance, politiques et en faveur de l'inclusion sociale	30 600 000	11;14b;16
TOTAL		122 200 000	





Secrétariat Général pour les Affaires Régionales : 53, rue de la préfecture - 21000 DIJON
Tel : 03/80/44/67/96 - Fax : 03/80/30/66/93 - E-mail : sgar.courrier@bourgogne.pref.gouv.fr